

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 1864.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1865.

(Voir le N° 34, session extraordinaire de 1864, le N° 9, session de 1864-1865
de la Chambre des Représentants, et le N° 12 du Sénat.)

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président; LAOUREUX, Vice-Président; le Comte
d'ASPREMONT LYNDEN, FORTAMPS, BISCHOFFSHEIM, MALOU et le Baron GRENIER,
Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget de la dette publique présenté à la Chambre des Représentants
par M. le Ministre des Finances s'élève, pour l'exercice 1865, à la somme
de. fr. 40,911,746 94

Les crédits alloués au même Budget pour l'année 1864,
ne s'élevaient qu'à. 40,660,200 67

Différence. 251,546 27

Ce Budget, qui comprend le service des intérêts et de l'amortissement des
divers emprunts contractés par la Belgique, des capitaux inscrits sur le
grand-livre de la dette publique, le minimum d'intérêts garanti par l'État sur
diverses entreprises d'utilité générale, le service des pensions ecclésiastiques,
civiles et militaires, les intérêts à payer sur les fonds de dépôt, a subi l'aug-
mentation que nous vous signalons plus haut, à la suite des mesures prises
par la législation, qui ont eu pour but l'amélioration de la position de divers
fonctionnaires de l'État.

L'examen de chacun des chapitres dont se compose le Projet de Loi soumis
à vos délibérations n'a soulevé aucune observation au sein de Votre Commis-
sion des finances, et elle a l'honneur de vous en proposer l'adoption à l'unani-
mité des membres présents.

Le Président,
Baron BETHUNE.

Le Rapporteur,
Baron GRENIER.